MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

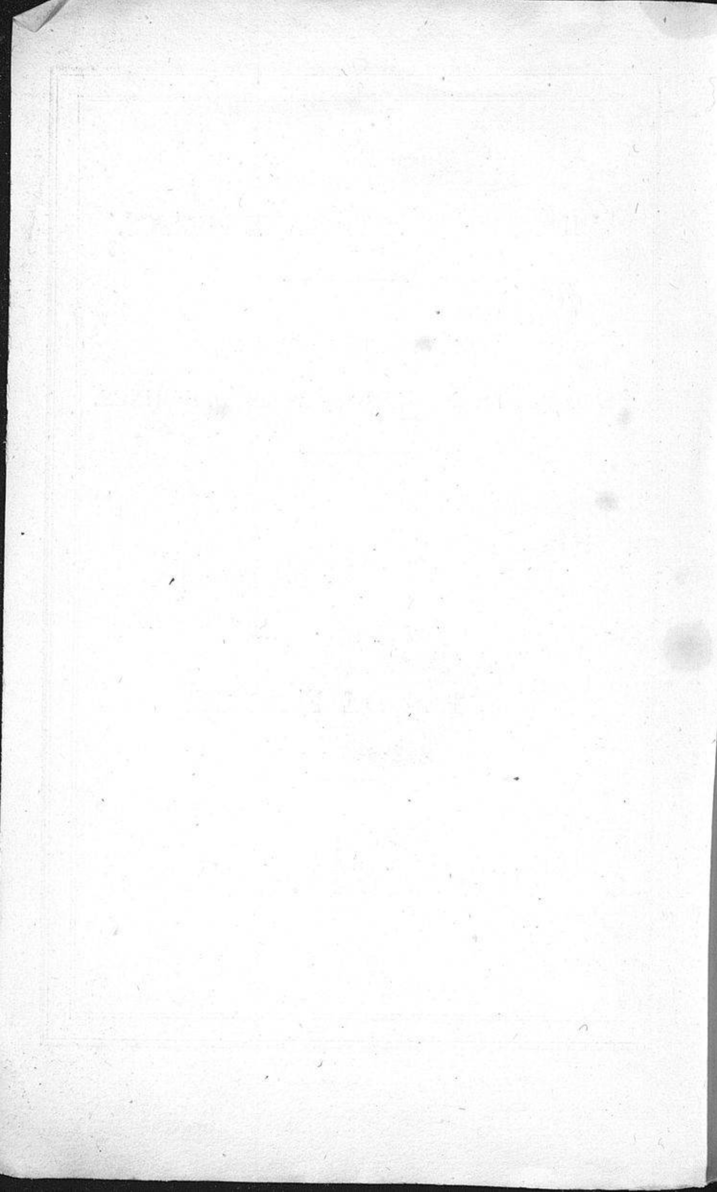
DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

PHARES ET FANAUX

DES

CÔTES DE FRANCE.

1841.



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

DESCRIPTION
SOMMAIRE
DES PHARES ET FANAUX
ALLUMÉS
SUR LES CÔTES DE FRANCE,
AU 1er JUILLET 1841.



PARIS,
IMPRIMERIE ROYALE.
JUIN 1841.

DESCRIPTION

SOMMAIRE

DES PHARES ET FANAUX

ALLUMÉS

SUR LES CÔTES DE FRANCE

AU 1er JUILLET 1841.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'Administration des ponts et chaussées renouvelle chaque année, depuis 1830, la publication du tableau descriptif des phares et fanaux des côtes de France, afin de tenir les navigateurs au courant des additions et modifications que reçoit progressivement ce système d'éclairage maritime.

2

Dans cette description sommaire, les *positions géographiques des feux* sont indiquées, pour la plupart, d'après le tableau annexé à *la Connaissance des temps* (1).

Les *airs de vent* sont rapportés au méridien vrai de chaque lieu.

Les *élévations* données sans autre explication sont rapportées au niveau des plus hautes marées. On a de plus indiqué les *élévations au-dessus du sol* pour la plupart des feux allumés sur des édifices dont la base domine le même niveau de 5 à 6 mètres au moins.

Les *portées* sont comptées en *milles marins* de 60 au degré. Elles ont été déterminées approximativement, d'après l'élévation des feux, et en supposant l'observateur placé à 3m, 5m, 10m ou 15m au-dessus de la surface de la mer, selon qu'il s'agissait d'un feu de 4e, de 3e, de 2e ou de 1er ordre. Il faut excepter toutefois les phares d'un éclat trop faible pour être aperçus jusqu'à l'horizon correspondant à leur hauteur, et dont la limite de visibilité, en temps ordinaire, a été évaluée d'après divers résultats d'observations.

Les feux des phares et fanaux peuvent être classés, quant à leur caractère distinctif, en trois groupes principaux, savoir :

Feux fixes ;

Feux à éclipses ;

---

(1) Il est à remarquer que les longitudes indiquées par la *Connaissance des temps*, comparées à celles que donnent les cartes du *Pilote Français*, levées depuis 1816 jusqu'en 1827, sous la direction de M. Beautemps-Beaupré, présentent moyennement une différence en plus de 51" résultant des dernières déterminations de la position géographique de Brest.

Feux variés par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses.

1° Les *feux fixes* des côtes de France ne diffèrent entre eux que par leur plus ou moins grande intensité, si l'on excepte toutefois deux petits *feux rouges* allumés, l'un sur l'estacade Nord-Est du port de Boulogne, l'autre sur la jetée Est du port de commerce de Cherbourg, et un très-petit feu de couleur *orangée*, placé sur la jetée Sud-Est du port du Havre.

2° Les *feux à éclipses*, autrement dits *feux tournants*, n'offrent de différences bien marquées que dans la durée de leurs phases. Elles se reproduisent régulièrement à des intervalles qui varient, selon la disposition des appareils, d'une demi-minute à 2 minutes trois quarts. Les *éclats* qui alternent avec les *éclipses*, dans les feux de ce genre, acquièrent progressivement en quelques secondes leur maximum d'intensité, et décroissent ensuite par les mêmes gradations.

Lorsque l'on se trouve suffisamment rapproché d'un phare tournant, ses *éclipses* ne paraisent plus *totales*. On aperçoit dans l'intervalle des éclats une lumière fixe beaucoup plus faible.

3° Les *feux variés par des éclats* sont produits par une espèce particulière de phares lenticulaires. La plus longue phase de ces appareils offre un feu fixe plus ou moins brillant que l'on voit, après un certain intervalle de temps, s'affaiblir par degrés. A cet affaiblissement de lumière (qui, pour l'observateur suffisamment éloigné, devient *éclipse totale*), succède, pendant quelques secondes, un éclat équivalent à 8 ou 10 fois le premier. Le *grand éclat* s'affaiblit ensuite, et le *feu fixe* reparaît.

2.

Le retour de chaque phase de cette espèce de feux a lieu régulièrement à des intervalles qui varient de 2 à 4 minutes, selon la disposition des appareils.

Les phares éclairés par des appareils lenticulaires sont désignés par les signes suivants :

1er ordre..........................	[⊙. 1.]
2e ordre..........................	[⊙. 2.]
3e ordre..........................	[⊙. 3.]
Idem, petit modèle...............	[⊙. 3 p.]
4e ordre, ou feu de port...............	[⊙. 4.]
Idem, grand modèle..............	[⊙. 4. g.]

Ces dernières indications ont pour unique objet de mettre les navigateurs à même de comparer l'ancien et le nouveau système d'éclairage, et ne peuvent d'ailleurs offrir aucun moyen immédiat de reconnaissance en mer.

Le mot *fanal*, qui est souvent pris comme synonyme de *phare*, n'a été appliqué dans cette description qu'aux feux de 4e ordre, tant de l'ancien que du nouveau système.

On a distingué par un astérisque (*) les établissements créés ou renouvelés depuis le 1er juillet 1840, et par un double astérisque (⁑) les nouveaux phares en construction.

MANCHE.

PHARE PROVISOIRE DE DUNKERQUE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Feu fixe. [⊙. 3. p.]

Installé sur la tour de l'Heuguenar, à 2,000 m. de la tête des jetées, et dans leur alignement.

Lat. 51° 2′ 28″. — Long. 0° 2′ 31″ E.

Élevation 26 *mètres.* — Portée 12 *milles marins.*

(⁚) NOUVEAU PHARE DE DUNKERQUE.

(*En construction.*)

La tour en construction à Dunkerque, entre la grande écluse de chasse et le Fort-Risban, à 1,400 mètres au N. O. de la tour de l'Heuguenar, sera signalée par un *feu de 1er ordre à éclipses de minute en minute*, qui remplacera le petit feu fixe de l'Heuguenar.

Les travaux du nouveau phare ne sont pas encore assez avancés pour que l'on puisse indiquer l'époque de sa mise en activité. Toutefois on présume que l'appareil à éclipses pourra être installé vers la fin de 1842.

A partir du jour où ce feu tournant sera allumé, un feu fixe de 15 milles de portée signalera la tour récemment construite sur le côté oriental du chenal de Gravelines.

Le *feu fixe* de Gravelines préviendra, par sa position intermédiaire à celles des *deux feux tournants* de Calais et de Dunkerque, la confusion que l'on pourrait craindre à raison de ce que les intervalles entre les retours de leurs éclats ne différeront que d'une demi-minute.

FEU DE PORT DE DUNKERQUE. *Fixe.*

Sur la tête de la jetée de l'Ouest.

Élevation 7 m. — Portée 6 milles.

(:) PHARE DE GRAVELINES.

(En construction.) (1)

La tour récemment élevée sur le côté Est de l'entrée des jetées de Gravelines, par 51° 0' 18" de latitude et 0° 13' 42" de longitude O., sera signalée par un feu fixe de 15 milles de portée, qui sera allumé à partir de la même époque que le nouveau phare en construction près du Fort-Risban, à Dunkerque.

(*Voir ci-dessus l'article relatif au nouveau phare de Dunkerque.*)

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

PHARE DE CALAIS.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute et demie en minute et demie.

Sur la tour centrale de la ville, à 1,400 mètres de distance de la tête des jetées, et à 400 mètres de leur alignement, côté Ouest.

Lat. 50° 57' 36". — Long. 0° 29' 14" O.

Élévation 38 m. — Portée 18 milles.

FEU DE MARÉE DU PORT DE CALAIS. *Fixe.*

Sur le Fort-Rouge, à l'Ouest de l'entrée du port.

Élévation 10 m.. — Portée 6 milles.

Le feu du Fort-Rouge n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 2^{m} 6 (8 pieds) d'eau dans le chenal à l'entrée des jetées.

---

(1) FEUX DU PORT DE GRAVELINES. *Fixes.*

Deux petits feux, l'un *de marée*, l'autre *permanent*, sont entretenus, sur la jetée Ouest du Fort-Philippe, par les pêcheurs de la localité.

Vus l'un par l'autre, ils indiquent la direction du chenal. Leur portée est d'environ 2 milles marins.

Le feu de marée n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 2 mètres (6 pieds) d'eau à l'entrée des jetées.

GRAND PHARE ET PETIT FEU DU CAP GRINEZ.

1° GRAND PHARE. — *Fixe.* [⊙. 1.]

Sur le cap Grinez, à l'extrémité Sud-Ouest du Pas-de-Calais.

Lat. 50° 52′ 10″. — Long. 0° 45′ 13″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 14^{m} / au-dessus de la mer . 59 } Portée 18 mil.

2° PETIT FEU. — *Varié par des éclats de 2 en 2 minutes.* [⊙. 4. g.]

Sur le cap Grinez, à 50 m. à l'Ouest-Nord-Ouest du grand phare à feu fixe.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 7^{m} / au-dessus de la mer. 51 } Portée 12 mil.

L'établissement de ce petit fanal à courtes éclipses a eu pour objet d'écarter les chances de confusion entre le grand phare à feu fixe du cap Grinez et le phare anglais de *Dungeness*, situé par 50° 54′ 47″ de latitude et 1° 22′ 5″ de longitude O.

FEUX DE MARÉE DU PORT DE BOULOGNE. *Fixes.*

1° FANAL DE L'ESTACADE DU NORD-EST.

Feu rouge.

Sur l'extrémité de cette estacade.

Élévation 5 m. — Portée 1 mille.

2° DEUX FANAUX DE LA JETÉE DU SUD-OUEST. [⊙. 4.]

Installés à l'aplomb l'un de l'autre, à l'extrémité de la nouvelle jetée du Sud-Ouest.

Lat. 50° 43′ 56″. — Long. 0° 45′ 4″ O.

Élévation. { Feu supérieur. . . 13m / Feu inférieur. . . . 10 } Portée 9 mil.

On allume le feu supérieur lorsqu'il y a environ 3 mètres (9 pieds) d'eau sur l'estran, en avant du musoir de la jetée du S. O., et le second feu au moment de la pleine mer.

On les éteint l'un et l'autre lorsqu'il n'y a plus que 3 mètres (9 pieds) d'eau sur ledit estran.

Le *feu rouge* de la jetée du Nord-Est est allumé et éteint en même temps que le feu supérieur de la jetée du Sud-Ouest.

FEU DE LA POINTE D'ALPRECK.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la tour de l'ancien sémaphore, à 3 milles marins au Sud-Sud-Ouest de l'entrée du port de Boulogne.

Lat. 50° 41′ 57″. — Long. 0° 46′ 28′ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 8m / au-dessus de la mer. . 47 } Portée 9 mil.

TROIS FEUX DE LA BAIE D'ÉTAPLES. *Fixes.*

1° FEU DE LORNEL.

Côté Nord de l'embouchure de la Canche.

Lat. 50° 32′ 30″. — Long. 0° 45′ 0″ O.

Élévation 16 m. — Portée 6 milles.

2° DEUX FEUX DU TOUQUET.

Côté Sud de l'embouchure de la Canche, et à 16 m. de distance l'un de l'autre.

Lat 50° 31′ 43″. — Long. 0° 44′ 38″ O.

Élévation 16 m. — Portée 6 milles.

FEU DE LA POINTE DE BERCK.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la pointe du *haut-banc* de Berck,

Lat. 50° 23′ 55″. — Long. 0° 46′ 43″ O.

Élévation { au-dessus du sol . . . 11m / au-dessus de la mer . . 20 } Portée 9 mil.

(*) FANAL DE MARÉE DE L'EMBOUCHURE DE LA SOMME. DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Sur la rive Sud de l'embouchure de la Somme, à la pointe du Hourdel.

Portée 2 milles.

PHARE DE CAYEUX.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes.

[⊙. 3.]

Entrée de la baie de la Somme, côté Sud.

Lat. 50° 11′ 42″. — Long. 0° 49′ 28″ O.

Élévation 28 m. — Portée 15 milles.

DÉPARTEMENT
DE
LA SEINE-INFÉR.

FEU DE MARÉE DU PORT DU TREPORT.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la jetée de l'Ouest, à 23 m. de son extrémité.

Lat. 50° 3' 53". — Long. 0° 58' 1" O.

Élévation 11 m. — Portée 9 milles.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 2 m. (6 pieds) d'eau dans le chenal à l'extrémité des jetées.

FEUX DU PORT DE DIEPPE.

ÉCLAIRAGE DE LA JETÉE DE L'EST.

Trois fanaux attachés à un mât, situé à 10 m. de l'extrémité de la jetée de l'Est, signalent de nuit la position de cette jetée, et servent à guider les navires à l'entrée du port, savoir :

1° Un *feu fixe* allumé pendant toute la durée des nuits.

Élévation 7 m. — Portée 4 milles.

2° Un *feu de marée* placé à 2 m. 60 c. au-dessus du feu permanent, et allumé 2 heures et demie avant la pleine mer.

3° Un second *feu de marée,* intermédiaire aux deux précédents, et allumé 2 heures avant la pleine mer.

On éteint ce feu intermédiaire au moment de la pleine mer, et 2 heures après on éteint le feu supérieur.

Ces deux feux ne sont d'ailleurs allumés qu'autant que l'état de la mer n'interdit pas l'accès du port.

Pour guider de nuit la marche d'un navire qui se dirige vers le port, on maintient le mât qui porte les fanaux dans une situation verticale tant que le navire fait bonne route, et dans le cas contraire on incline ce mât du côté où il faut gouverner.

Les capitaines qui veulent profiter de ces signaux doivent placer deux fanaux en évidence, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière de leur navire.

FANAL DE MARÉE DE LA JETÉE DE L'OUEST.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la jetée de l'Ouest, à 35 m. de son extrémité.

Lat. 49° 55′ 40″. — Long. 1° 15′ 10″ O.

Élévation 12 m. — Portée 9 milles.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins $3^{m}25$ (10 pieds) d'eau dans la passe.

Il remplace, depuis le 1[er] novembre 1837, un ancien fanal à éclipses.

PHARE DE L'AILLY.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de 80 en 80 secondes.

Sur le cap d'Ailly.

Lat. 49° 55′ 7″. — Long. 1° 22′ 40″ O.

Élévation { au-dessus du sol.... 20^{m} / au-dessus de la mer.. 93 } Portée 18 mil.

FEU DE MARÉE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX.

Fixe.

Sur la jetée de l'Ouest, à 35 m. de son extrémité.

Lat. 49° 52′ 25″. — Long. 1° 37′ 39″ O.

Élévation 9 m. — Portée 6 milles.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 2^m 60 (8 pieds) d'eau dans le chenal à l'extrémité des jetées.

PHARE DE FÉCAMP.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le mont de la Vierge, à gauche de l'entrée du port de Fécamp.

Lat. 49° 46′ 5″. — Long. 1° 58′ 3″ O.

Élévation { au-dessus du sol . . . 17^m / au-dessus de la mer. 130 } Portée 18 mil.

FEU DE MARÉE DE FÉCAMP.

Varié par des éclats de 3 en 3 minutes. [⊙. 4.]

Au pied du mont de la Vierge, sur la jetée du Nord, à 53 m. de son extrémité.

Élévation 12 m. — Portée 9 milles.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 3^m 25 (10 pieds) d'eau à l'entrée du chenal.

DEUX PHARES DE LA HÈVE.

Feux fixes.

Sur le cap de la Hève, à 63 m. de distance l'un de l'autre; direction N. N. E. 2° 30′ N., et S. S. O. 2° 30′ S.

Tour du Sud. Lat. 49° 30′ 43″. — Long. 2° 16′ 7′ O.

Élévation des 2 phares	au-dessus du sol . . .	21m	Portée 18 mil.
	au-dessus de la mer.	136	

FEU DE PORT DU HAVRE. *Fixe.*

Sur la jetée du Nord, à 25 m. de son extrémité.

Lat. 49° 29′ 0″. — Long. 2° 14′ 5″ O.

Élévation 7 m. — Portée 6 milles.

En temps de brume on signale les approches de ce fanal au moyen d'une cloche placée sur sa tourelle.

N. B. L'extrémité de la jetée du Sud-Est est signalée par un *petit feu de couleur orangée*, d'une portée de 1 mille marin environ. Ce feu n'a d'autre objet que d'éclairer le musoir contre lequel peuvent donner les bâtiments entrant au Havre par une nuit très-obscure.

ÉCLAIRAGE DE LA BASSE-SEINE. *Feux fixes.*

Rive droite (*de l'aval à l'amont*).

1° FEU DE LA POINTE DU HOC.

A 3 milles marins 1/4 en amont de l'entrée du Havre.

Élévation 8 m. — Portée 4 milles.

2° FEU DE LA POINTE DU HODE.

A 9 milles 1/4 en amont de l'entrée du Havre. — Portée 4 milles.

3° FEU DE LA POINTE DE TANCARVILLE.

A 2 milles 3/4 en aval du feu de Quillebœuf. — Portée 4 milles.

4° FEU DU MESNIL.

Sur la rive Est de l'embouchure de la petite rivière de Bolbec. — Portée 4 milles.

5° FEU DE VILLEQUIER.

A 1 mille à l'Ouest de l'église de Vatteville. — Portée 3 milles.

6° FEU DE CAUDEBECQUET.

A 1,200 mètres à l'Est de l'église de Caudebec. — Portée 3 milles.

Rive gauche (*de l'amont à l'aval*).

7° FEU DE LA NEUVILLE

OU DE LA FORÊT DE BROTONNE.

A 1 mille marin 3/4 en aval de l'église de Vatteville. — Portée 3 milles.

8° FEU DE LA VAQUERIE.

A 1 mille 1/2 en amont de l'église d'Aizier. — Portée 3 milles.

9° FEU D'AIZIER.

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Près de l'église. — Portée 4 milles.

10° FEU DE COURVAL.

A 2 milles 3/4 en amont du fanal de Quillebœuf. — Portée 3 milles.

11° FEU DU GROS-HEURT.

A 2,500 mètres en amont de Quillebœuf. — Portée 3 milles.

12° FEU DE QUILLEBŒUF.

A l'extrémité Nord de la pointe de Quillebœuf, sur le quai.

Lat. 49° 28′ 26″. — Long. 1° 48′ 44″ O.

Élévation 8 m. — Portée 9 milles.

13° FEU DE LA ROQUE.

Sur la pointe de la Roque, près l'Hermitage. — Portée 4 milles.

14° FEU DE BERVILLE.

Au Nord de l'église. — Portée 4 milles.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

DEUX FEUX DE PORT DE HONFLEUR. *Fixes.*

1° FANAL D'AVAL, sur la jetée de l'Hôpital, à l'extrémité Nord-Ouest de la ville.

Lat. 49° 25′ 32″. — Long. 2° 6′ 32″ O.

Élévation 10 m. — Portée 8 milles.

2° FANAL D'AMONT, sur le quai Nord du nouveau bassin.

Élévation 9 m. — Portée 8 milles.

DEUX FEUX DE L'EMBOUCHURE DE LA TOUCQUES. *Fixes.*

Sur le côté Ouest de l'embouchure, à 137 mètres de distance l'un de l'autre; direction E. et O.

1° FANAL D'AVAL. — *Feu de marée.*

Élévation 6 m. — Portée 6 milles.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 2m 30 (7 pieds) d'eau à l'entrée du chenal.

2° Fanal d'amont. — *Feu permanent.*

Lat. 49° 21′ 42″. — Long. 2° 15′ 25″ O.

Élévation 10 m. — Portée 9 milles.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, donnent la direction du chenal.

DEUX FEUX DE L'EMBOUCHURE DE L'ORNE.

Fixes.

Sur le côté Ouest de l'embouchure, à 1,100 mètres de distance l'un de l'autre; direction N. 24° E., et S. 24° O.

1° Fanal d'aval, sur les dunes, près la redoute d'Oyestreham.

Élévation 12 m. — Portée 4 milles.

2° Fanal d'amont, sur l'église d'Oyestreham.

Lat. 49° 16′ 37″. — Long. 2° 35′ 43″ O.

Élévation 28 m. — Portée 6 milles.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, indiquent l'entrée du chenal.

FEU DE PORT DE COURSEULES. *Fixe.*

Sur l'extrémité de la jetée de l'Ouest.

Lat. 49° 20′ 22″. — Long. 2° 47′ 41″ O.

Élévation 9 m. — Portée 4 milles.

PHARE DE LA POINTE DE VER (1).

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 3.]

Sur la pointe de Ver, à 4 lieues marines au N. 72° O. de l'embouchure de l'Orne.

Lat. 49° 20′ 28″. — Long. 2° 51′ 24″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . 13m / au-dessus de la mer. 42 } Portée 15 mil.

(*) FEU DE L'ILE DE SAINT-MARCOUF. *Fixe.* [⊙. 4.] DÉPARTEMENT DE LA MANÇHE.

Sur le fort de l'île.

Lat. 49° 29′ 55″. — Long. 3° 29′ 0″ O.

Élévation 17 m. — Portée 9 milles.

Allumé depuis le 1er novembre 1840.

(1) Entre la pointe de Ver et l'embouchure de la Vire ont été établis, aux frais des localités et dans leur intérêt particulier, deux petits fanaux, l'un à Port-en-Bessin, l'autre à Grandcamp.

FEU DE PORT-EN-BESSIN. *Fixe.*

Le fanal installé à droite de l'entrée du port n'est allumé que depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, et seulement durant les gros temps.

Lat. 49° 20′ 45″. — Long. 3° 5′ 4″ O.

Élévation 10 m. — Portée 2 milles.

FEU DE PORT DE GRANDCAMP. *Fixe.*

Le fanal établi dans l'intérêt des pêcheurs de Grandcamp est placé à 800 m. environ de l'église de ce village.

Lat. 49° 23′ 20″. — Long. 3° 22′ 40″ O.

Élévation 8 m. — Portée 2 milles.

TROIS FEUX DE LA RADE DE LA HOUGUE.

Fixes. [⊙. 4.]

1er Fanal, sur l'extrémité méridionale du fort de la Hougue.

Lat. 49° 34′ 19″. — Long. 3° 36′ 36″ O.

Élévation 11 m. — Portée 9 milles.

2e Fanal, sur la butte de Morsaline.

Lat. 49° 34′ 13″. — Long. 3° 39′ 38″ O.

Élévation	au-dessus du sol....	9m	Portée 9 mil.
	au-dessus de la mer.	86	

3e Fanal, sur la redoute de Réville (pointe de Saire).

Lat. 49° 36′ 26″. — Long. 3° 34′ 1″ O.

Élévation 11 m. — Portée 9 milles.

Le *fanal de la redoute de Réville*, vu par le *phare de Barfleur*, donne une direction dans l'Ouest de laquelle on devra éviter de prolonger les bordées, quand on louvoiera de nuit, par le travers de l'île de Tatihou, pour s'approcher de l'entrée de la rade de la Hougue, en venant du Nord.

Le *fanal de Morsaline* et celui du *fort de la Hougue*, vus l'un par l'autre, indiquent la limite septentrionale du chenal par lequel les grands bâtiments doivent entrer dans la rade. La direction donnée par ces deux fanaux touche, du côté du Sud, la plus haute des roches du *Ouest-Drix*, sur laquelle il ne reste que 4m55 (14 pieds) d'eau de basse mer dans les grandes marées.

Pour aller de nuit au mouillage avec de grands bâtiments du commerce, il faudra, à partir du point où se coupent les deux

directions données par les feux dont nous venons de parler, gouverner de manière à voir toujours le feu de la Hougue ouvert de quelques degrés à droite, c'est-à-dire du côté du Nord, par rapport au fanal de Morsaline.

(*Le feu de Morsaline est de 75 mètres plus élevé que celui de la Hougue.*)

Un vaisseau de ligne devra, à partir du point de rencontre des deux directions précitées, faire route au S. O. du monde pour gagner le mouillage de la grande rade. Il passera, en faisant cette route, entre le *plateau du Ouest-Drix* et la *pointe Nord du banc de la rade.*

Les bateaux de pêche de Saint-Waast, ainsi que les petits bâtiments du cabotage qui viendront de nuit chercher un abri sur la petite rade de la Hougue, et qui craindront de tomber dans le Sud de la partie du mouillage qui est le mieux abritée, pourront suivre exactement la direction des feux quand la mer sera belle.

Ces bateaux pourront même pénétrer dans la partie septentrionale de la rade, sans courir le risque de tomber sur les roches de *la Dent* et du *Gavendest*, en tenant le feu de Morsaline ouvert de quelques degrés à droite, c'est-à-dire du côté du Nord, par rapport à celui du fort de la Hougue.

DEUX FEUX DE PORT DE BARFLEUR. *Fixes.*

1er Fanal, sur le côté gauche de l'entrée du port, à 210 m. au S. 41° O. de la pointe du rocher situé vis-à-vis l'extrémité de la jetée du Nord.

Lat. 49° 40′ 7″. — Long. 3° 35′ 58″ O.

Élévation 10 m. — Portée 6 milles.

2° Fanal, à 260 m. au S. 41° O. du premier feu.

Élévation 10 m. — Portée 6 milles.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, indiquent la direction de la passe du port de Barfleur.

PHARE DE LA POINTE DE BARFLEUR.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 1.]

Sur la pointe de Barfleur (ou de Gatteville).

Lat. 49° 41′ 52″. — Long. 3° 36′ 10″ O.

Élévation 72 m. — Portée 22 milles.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent totales qu'au delà d'une distance de 10 milles.

FEUX DE LA RADE DE CHERBOURG.

Fixes.

1° deux fanaux de l'entrée est de la rade.

Dans l'île Pelée, sur le Fort-Royal, à 14 m. de distance l'un de l'autre.

Lat. 49° 40′ 16″. — Long. 3° 55′ 15″ O.

Élévation 26 m. — Portée 6 milles.

N. B. Un petit feu fixe, *de 9 milles de portée, remplacera, vers la fin de cette année, ou dans les premiers mois de l'année prochaine,* les deux feux de l'île Pelée. *Il est d'ailleurs à remarquer qu'eu égard à sa position par rapport au* feu à courtes éclipses du fort central de

la digue, *le nouveau feu fixe ne pourra être confondu avec celui* de Querqueville.

2° FANAL DU FORT CENTRAL DE LA DIGUE DE CHERBOURG.

Varié par des éclats de 3 en 3 minutes. [⊙. 4.]

Sur le fort central de la digue.

Lat. 49° 40′ 28″. — Long. 3° 57′ 23″ O.

Élévation 20 m. — Portée 9 milles.

Allumé depuis le 1er août 1839.

3° FANAL DE L'ENTRÉE OUEST DE LA RADE. [⊙. 4.]

Sur une tour construite dans le fort de Querqueville.

Lat. 49° 40′ 21″. — Long. 4° 1′ 18″ O.

Élévation 18 m. — Portée 9 milles.

Aux approches de la digue de Cherbourg, on aperçoit en même temps, lorsque l'horizon n'est pas brumeux, le feu changeant du fort Central, le feu fixe du fort de Querqueville, et les deux feux fixes du Fort-Royal de l'île Pelée.

A raison de leurs différences de caractère et de leur rapprochement, ces divers feux ne peuvent donner lieu à aucune méprise de la part des navigateurs.

4° FANAL DU PORT DE COMMERCE DE CHERBOURG.

Feu rouge. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité de la jetée Est du port de commerce.

Élévation 10 m. — Portée 3 milles.

Il est à remarquer que la bouée qui signale les approches de l'extrémité Ouest de la digue est placée sur la direction donnée par la tourelle de la jetée du port de commerce et l'enveloppe

du fort du Homet, en sorte que le *feu rouge* est masqué par le fort pour les navigateurs qui se trouvent dans l'Ouest de cette direction.

PHARE DU CAP DE LA HAGUE.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le rocher dit le *Gros-du-Raz*, près du cap de la Hague.

Lat. 49° 43′ 22″. — Long. 4° 17′ 30″ O.

Élévation 48 m. — Portée 18 milles.

PHARE DU CAP CARTERET (1).

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 2.]

Sur le cap Carteret.

Lat. 49° 22′ 27″. — Long. 4° 8′ 40″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 15m / au-dessus de la mer. . 80 } Portée 18 mil.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 7 à 8 milles.

---

(1) On croit devoir ajouter ici l'indication des feux des *Casquets* et de *Guernesey*, dont la connaissance est nécessaire aux marins qui naviguent sur les côtes de France.

PHARE DE GRANVILLE.

Feu fixe. [⊙. 3.]

Sur le Roc de Granville, ou cap Lihou, à 460 m. dans l'Ouest-Nord-Ouest des jetées du port.

Lat. 48° 50′ 7″. — Long. 3° 57′ 1″ O.

Élévation	au-dessus du sol. . . .	13m	Portée 15 mil.
	au-dessus de la mer.	47	

(*) FEU DE PORT DE GRANVILLE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité Sud-Est du môle neuf, à gauche de l'en trée du port.

Lat. 48° 49′ 54″. — Long. 3° 56′ 32″ O.

Élévation 8 m. — Portée 9 milles.

PHARES DES CASQUETS.

Trois feux tournants dont les éclipses se succèdent de 15 secondes en 15 secondes.

Sur le rocher des Casquets, à 6 milles environ de la pointe Nord-Ouest de l'île d'Aurigny.

Lat. 49° 43′ 22″. — Long. 4° 42′ 51″ O.

Élévation 24 m. — Portée 15 milles.

FEU DE PORT DE GUERNESEY. *Fixe.*

Sur l'extrémité de la jetée du Sud, à droite de l'entrée du port.

Élévation 12 m. — Portée......

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

FEU DE PORT DE SAINT-MALO. *Fixe.*

Sur le musoir du nouveau môle des *Noires*, à gauche de l'entrée du port.

Portée 2 milles.

Il sera remplacé par un feu de 8 milles de portée.

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD.

PHARE DU CAP FRÉHEL.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de 2 minutes 3/4 en 2 minutes 3/4.

Sur le cap Fréhel.

Lat. 48° 41′ 5″. — Long. 4° 39′ 24″ O.

Élévation	au-dessus du sol....	18m	Portée 18 mil.
	au-dessus de la mer.	75	

PHARE DES HÉAUX DE BRÉHAT.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le plateau de rochers des Héaux de Bréhat, à 4 milles marins et demi au N. 39° O. de l'île de Bréhat.

Lat. 48° 54′ 33″. — Long. 5° 25′ 26″ O.

Élévation 45 m. — Portée 18 milles.

Ce phare de premier ordre remplace, depuis le 1er février 1840, le fanal provisoire qui avait été installé sur la roche la plus élevée des Héaux, à 200 mètres au N. O. de l'emplacement de la nouvelle tour.

Il est essentiel d'observer que les cartes du *Neptune français*, ainsi que plusieurs cartes récemment publiées en Angleterre,

indiquent d'une manière extrêmement inexacte les positions relatives des *Héaux de Bréhat* et des écueils de *Roc'h-ar-Bel*, de la *Horaine*, de la *Roche-Gauthier*, de *Barnouic* et des *Roches-Douvres*. Ces positions ont été relevées, en 1830 et 1831, par MM. les ingénieurs-hydrographes de la marine, et la reconnaissance a été terminée en 1838.

Des cartes complètes de cette partie du littoral ont été publiées, à la fin de 1838, par le Dépôt de la Marine.

FEU DES SEPT-ILES.

Varié par des éclats de 3 en 3 minutes. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité Est de l'île aux Moines.

Lat. 48° 52′ 46″. — Long. 5° 49′ 42″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 11m / au-dessus de la mer . 51 } Portée 9 mil.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

PHARE DE L'ILE DE BAS.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur un monticule de la partie Ouest de l'île de Bas.

Lat. 48° 44′ 45″. — Long. 6° 21′ 51″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 40m / au-dessus de la mer. . 68 } Portée 24 mil.

En temps ordinaire, les éclipses de ce phare ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 10 milles.

OCÉAN.

PHARE DE L'ILE D'OUESSANT.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la pointe Nord-Est de l'île.

Lat. 48° 28' 31". — Long. 7° 23' 41" O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 26ᵐ / au-dessus de la mer. 83 } Portée 18 mil.

PHARE DE SAINT-MATHIEU.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 2.]

Sur la pointe de Saint-Mathieu, à 7 milles marins à l'Ouest de l'entrée du goulet de Brest.

Lat. 48° 19' 50". — Long. 7° 6' 32" O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 25ᵐ / au-dessus de la mer. 54 } Portée 18 mil.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 7 à 8 milles.

PHARE DE L'ILE DE SEIN.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 1.]

Sur la pointe Nord de l'île de Sein.

Lat. 48° 2' 40". — Long. 7° 12' 18" O.

Élévation 45 m. — Portée 20 milles.

Les *courtes éclipses* qui précèdent et suivent chaque éclat ne

paraissent *totales*, en temps ordinaire, qu'au delà d'une distance de 10 milles.

PHARE DU BEC DU RAZ DE SEIN.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la partie la plus élevée du Bec du Raz.

Lat. 48° 2′ 22″. — Long. 7° 4′ 12″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 15^{m} / au-dessus de la mer . 79 } Portée 18 mil.

Les phares de l'île de Sein et du Bec du Raz gisent, l'un par rapport à l'autre, S. 86° 50′ E. et N. 86° 50′ O. (du monde), à la distance de 5 $\frac{1}{2}$ milles marins (environ 10,000 mètres), et la direction qu'ils donnent est celle de la chaussée de Sein.

Cette direction passe à 4 encablures environ dans le Sud de l'extrémité Nord-Ouest de ladite chaussée.

Le phare de la pointe du Raz est éloigné de 14 $\frac{1}{2}$ milles de l'extrémité de la chaussée de Sein, et le phare de la pointe Nord de l'île de Sein est éloigné de 9 milles seulement de cette même limite des écueils.

Quand on viendra atterrir sur la chaussée de Sein par l'Ouest, le premier feu dont on aura connaissance sera le feu changeant de l'île de Sein.

Un simple relèvement de ce feu suffira, avec l'indication de gisement donnée ci-dessus, pour faire connaître si le navire se trouve dans le Sud ou dans le Nord de la direction passant par les deux feux.

Le navigateur qui, par un temps clair, viendra de l'Ouest dans la direction des deux phares, commencera à prendre connaissance du feu du Bec du Raz lorsqu'il ne sera plus qu'à 4 ou 5 milles marins de l'extrémité occidentale de la chaussée.

Si l'on a l'intention de passer dans le Sud de la chaussée, il faudra gouverner alors de manière à voir le feu fixe du Bec du Raz s'ouvrir à droite du feu changeant de l'île de Sein.

Si l'on veut, au contraire, donner dans l'*Iroise*, il faudra gouverner de manière à voir le feu du Bec du Raz s'ouvrir promptement à gauche du feu de l'île de Sein.

PHARE DE PENMARC'H.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 1.]

Sur la pointe de Penmarc'h, près de l'église de Saint-Pierre.

Lat. 47° 47′ 53″. — Long. 6° 42′ 44″ O.

Élévation 41 m. — Portée 22 milles.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 10 milles.

PHARE DE L'ILE DE PENFRET.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 3.]

Sur la pointe Nord de l'île de Penfret, l'une des îles de Glenan.

Lat. 47° 43′ 17″. — Long. 6° 17′ 30″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 22^m^ ; au-dessus de la mer. 36 } Portée 15 mil.

Ce nouveau phare de 3e ordre diffère seulement par la portée du feu de 1er ordre de l'île de Sein, ainsi que du feu de 2e ordre de l'île du Pilier, près de la pointe Nord-Ouest de l'île de Noirmoutiers. Mais aucune chance de confusion ne paraît à craindre

entre ces trois phares, attendu qu'il n'est pas présumable qu'un navigateur venant du large puisse arriver en vue du phare de Penfret sans avoir eu connaissance, soit du phare de Belle-Ile, soit de celui de Penmarc'h, et qu'aux approches de la chaussée de Sein on voit en même temps le feu changeant de l'île de Sein et le feu fixe du Bec du Raz.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

GRAND PHARE ET PETIT FEU DE L'ILE DE GROIX.

Fixes.

1° GRAND PHARE DE LA PARTIE NORD-OUEST. [⊙. 1.]

Dans la partie Nord-Ouest de l'île, à 500 mètres au S. E. $\frac{1}{4}$ S. de la pointe de Pen-Men.

Lat. 47° 38′ 55″. — Long. 5° 50′ 50″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 23m / au-dessus de la mer. . 59 } Portée 18 mil.

2° PETIT FEU DE LA POINTE ORIENTALE. [⊙. 4.]

Sur le fort de la Croix, à la pointe orientale de l'île.

Lat. 47° 38′ 5″. — Long. 5° 45′ 22″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 7m / au-dessus de la mer. 47 } Portée 9 mil.

N. B. Ce feu se trouve masqué, dans la direction des îles de Glenan, par les hauteurs de la partie Ouest de l'île de Groix.

FEU DE PORT DE PALAIS.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur le musoir du grand môle, à gauche de l'entrée du port de Palais, à Belle-Ile.

Lat. 47° 20′ 53″. — Long. 5° 29′ 28″ O.

Élévation 9 m. — Portée 9 milles.

PHARE DE BELLE-ILE.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute.

[⊙. 1.]

Sur le plateau voisin de la petite anse de Goulfar, dans la partie Sud-Ouest de l'île.

Lat. 47° 18′ 43″. — Long. 5° 33′ 52″ O.

Élévation	au-dessus du sol. . . .	46m	Portée 26 mil.
	au-dessus de la mer.	84	

En temps ordinaire, les éclipses du phare de Belle-Ile ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 10 milles.

Ce feu présente à peu près les mêmes apparences que celui qui signale le rocher du Four, près du Croisic. Mais les chances de confusion se trouvent écartées par les relations de position des divers feux allumés dans ces parages. Un navigateur venant du large ne peut guère, en effet, arriver en vue du phare du Four sans avoir eu connaissance, soit du phare de l'île d'Yeu, soit du phare du Pilier, soit enfin de celui qui est allumé sur Belle-Ile et du petit feu qui signale l'île d'Hœdic.

FEU DE L'ILE D'HŒDIC.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur un monticule situé à 550 mètres à l'Ouest de la pointe orientale de l'île.

Lat. 47° 20′ 32″. — Long. 5° 12′ 20″ O.

Élévation	au-dessus du sol. . . .	12m	Portée 9 mil.
	au-dessus de la mer.	26	

(*) FEU DE PORT-NAVALO.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la pointe de Port-Navalo, côté droit de l'entrée du Morbihan.

Élévation	au-dessus du sol....	10ᵐ	Portée 9 mil.
	au-dessus de la mer..	22	

Allumé depuis le 1er novembre 1840.

FEU DE LA POINTE DE PENLAN.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la pointe de Penlan, rive Nord de l'embouchure de la Vilaine.

Lat. 47° 31′ 0″. — Long. 4° 50′ 20″ O.

Élévation 16 m. — Portée 9 milles.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

PHARE DU FOUR.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute.

Sur le rocher du Four, à 3 milles marins et demi à l'Ouest de la pointe du Croisic.

Lat. 47° 17′ 53″. — Long. 4° 58′ 18″ O.

Élévation 17 m. — Portée 15 milles.

DEUX FEUX DE PORT DU CROISIC.

1er FANAL. Près du rivage, à 450 mètres au N. 26° O. de l'église.

Élévation 3 m. — Portée 2 milles.

2e Fanal. A 46 mètres au Sud-Sud-Est du premier.

Élévation 9 m. — Portée 2 milles.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, donnent la direction de la passe du port. Il est essentiel d'observer que cette direction range de fort près deux roches situées à 1/2 mille au S. 30° E. de la balise du rocher *le Tréhic*, lesquelles découvrent 1m à 1m 6 (3 à 5 pieds) de hauteur en basse marée de vive eau. Il y aurait donc imprudence à s'engager de nuit dans ce chenal sans le secours d'un pilote.

DEUX PHARES DES TOURS D'AIGUILLON ET DU COMMERCE. [☉. 3 p.]

Sur la rive Nord de l'embouchure de la Loire, à 1,950 mètres de distance l'un de l'autre; direction S. 31° O. et N. 31° E.

La tour d'aval, dite d'Aiguillon, est située à 3 milles au S. 55° O. de l'église de Saint-Nazaire.

1° Phare d'Aiguillon. — Feu d'aval. *Fixe.*

Lat. 47° 14′ 33″. — Long. 4° 36′ 1″ O.

Élévation	au-dessus du sol....	18m	Portée 12 mil.
	au dessus de la mer.	34	

2° Phare du Commerce. — Feu d'amont. *Varié par des éclats de 3 en 3 minutes.*

Lat. 47° 15′ 27″. — Long. 4° 35′ 12″ O.

Élévation	au-dessus du sol....	14m	Portée 14 mil.
	au-dessus de la mer..	39	

La direction donnée par ces deux phares passe sur la pointe orientale du banc des *Charpentiers*. Dans l'état actuel de la barre, il faut, pour éviter ce banc, gouverner de manière à voir le feu

changeant de la tour du Commerce un peu à droite du feu permanent de la tour d'Aiguillon.

FEU DE PORT DE SAINT-NAZAIRE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur le musoir du nouveau môle de Saint-Nazaire, rive Nord de l'embouchure de la Loire.

Lat. 47° 16′ 17″. — Long. 4° 32′ 3″ O.

Élévation 8 m. — Portée 8 milles.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

PHARE DU PILIER.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 2.]

Sur la pointe Nord-Ouest de l'île du Pilier, à 2 $\frac{1}{2}$ milles de la pointe Nord-Ouest de l'île de Noirmoutiers.

Lat. 47° 2′ 36″. — Long. 4° 41′ 54″ O.

Élévation 32 m. — Portée 18 milles.

PHARE DE L'ILE D'YEU.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la butte de Petite-Foule, à 1,700 m. de la pointe Nord-Ouest de l'île.

Lat. 46° 43′ 5″. — Long. 4° 43′ 9″ O.

Élévation { au-dessus du sol.... 33m / au-dessus de la mer. 54 } Portée 18 mil.

DEUX FEUX DU PORT BRETON DE L'ILE D'YEU.

Fixes.

1er FANAL, sur l'extrémité de la jetée extérieure, à droite de l'entrée du port. [⊙. 4.]

Lat. 46° 43′ 37″. — Long. 4° 41′ 8″ O.
Élévation 7 m. — Portée 9 milles.

2e FANAL, au fond du port, à 260 m. du feu de la jetée.

Élévation 15 m. — Portée 9 milles.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, indiquent la direction de la passe du Port-Breton.

PHARE DE LA CHAUME.

Feu fixe.

Sur le quai de la Chaume, côté Ouest de l'entrée du port des Sables-d'Olonne.

Lat. 46° 29′ 42″. — Long. 4° 7′ 59″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 26m / au-dessus de la mer. 36 } Portée 10 mil.

FEU DE PORT DES SABLES-D'OLONNE.

Feu fixe. [⊙. 4.]

Sur la tête de la grande jetée, côté Est de l'entrée du port.

Lat. 46° 29′ 28″. — Long. 4° 7′ 44″ O.

Élévation 7 m. — Portée 9 milles.

Le feu de la jetée, tenu par le feu de la Chaume, donne la direction du grand chenal.

FEUX DU PERTUIS-BRETON.

Fixes. — [⊙. 4.]

1er Fanal, sur la pointe du Grouin-du-Cou, commune de la Tranche, à 7 milles marins au N. 32° E du phare des Baleines.

Lat. 46° 20′ 48″. — Long. 3° 48′ 28″ O.

Élévation { au-dessus du sol.... 9m ; au-dessus de la mer.. 18 } Portée 9 mil.

2e Fanal, sur la pointe de l'Aiguillon, à 7 milles marins au N. 59 E. du port Saint-Martin de l'île de Ré.

Lat. 46° 16′ 15″. — Long. 3° 32′ 58″ O.

Élévation 10 m. — Portée 9 milles.

PHARE DES BALEINES (île de Ré).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute 3/4 en minute 3/4.

Sur la pointe Nord-Ouest de l'île de Ré.

Lat. 46° 14′ 44″. — Long. 3° 53′ 57″. O.

Élévation 26 m. — Portée 18 milles.

Les éclats du phare des Baleines sont inégaux. A chaque grand éclat succède un éclat d'un tiers moins fort.

FEU DE PORT DE SAINT-MARTIN (ÎLE DE RÉ).

Fixe.

Sur l'angle saillant du demi-bastion, à 100 m. à l'Est de l'entrée du port.

Lat. 46° 12' 26". — Long. 3° 42' 6" O.

Élévation 12 m. — Portée 6 milles.

(⁏) PHARE DE LA POINTE DE CHAUVEAU (ÎLE DE RÉ).

(*En construction.*)

La tour en construction sur la pointe de Chauveau, par 46° 8' 2" de lat. et 3° 36' 39" de long. O., sera signalée par un feu fixe de 12 milles de portée.

On présume que ce nouveau feu pourra être allumé avant l'automne de 1842.

FEU DE PORT DE LA ROCHELLE.

Fixe.

A 14 m. à l'Est de la tour de la Lanterne, côté gauche de l'entrée du port.

Élévation 14 m. — Portée 12 milles.

On évite les rochers de la pointe de *Chauveau*, ainsi que le plateau du *Lavardin*, en gouvernant de manière à ce que le fanal de la Rochelle ne soit pas masqué par la tour de la Lanterne.

N. B. Une *tour pleine*, récemment construite, signale l'écueil du *Lavardin*.

PHARE DE CHASSIRON (ÎLE D'OLÉRON).

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la pointe Nord-Ouest de l'île d'Oléron.

Lat. 46° 2′ 51″. — Long. 3° 44′ 51″ O.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 43m ; au-dessus de la mer. . 50 } Portée 18 mil.

FEU DE L'ILE D'AIX.

Fixe.

Sur le fort, à la pointe S. de l'île.

Lat. 46° 0′ 36″. — Long. 3° 30′ 55″ O.

Élévation 17 m. — Portée 6 milles.

FEU DE LA POINTE DE LA COUBRE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la pointe de la Coubre, côté Nord de l'embouchure de la Gironde, à 2 l. et demie au N. 28° O. du phare de Cordouan.

Lat. 45° 41′ 30″. — Long. 3° 35′ 34″ O.

Élévation 11 m. — Portée 9 milles.

FEU DE LA TOUR DE TERRE-NÈGRE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la tour de Terre-Nègre, rive Nord de l'embouchure de la Gironde.

Lat. 45° 38′ 47″. — Long. 3° 26′ 38″ O.

Élévation 36 m. — Portée 9 milles.

Ce fanal a pour objet de faciliter aux navigateurs, qui entrent de nuit par la passe du Nord, des moyens d'éviter les dangers de la *Barre-à-l'Anglais.*

Il n'est visible que dans le Sud de la ligne passant par la tour même de Terre-Nègre et celle de Saint-Palais, amers gisant l'un par rapport à l'autre S. 79° N. et N. 79° S. du monde.

Pour faire usage du nouveau feu, en entrant dans la Gironde par la passe du Nord, les navigateurs devront se conformer aux indications suivantes :

Lorsqu'ils seront parvenus au S. du monde du petit *feu fixe* de la pointe de la Coubre (c'est-à-dire lorsqu'ils relèveront ce feu au N. N. E. du compas), ils devront changer de route, en gouvernant sur le phare à éclipses de Cordouan, jusqu'au moment où ils commenceront à apercevoir le feu de Terre-Nègre. Ils se dirigeront alors sur ce feu, en s'écartant le moins possible de la ligne dans laquelle ils le relèveront à l'E. $\frac{1}{4}$ S. E. du monde (S. E. $\frac{1}{4}$ E. du compas), jusqu'à ce qu'ils relèvent Cordouan au S. du monde (S. S. O. du compas), après quoi ils changeront de route une troisième fois en portant au S. E. $\frac{1}{4}$ E. du monde (S. E. $\frac{1}{4}$ S. du compas).

Il est très-essentiel de remarquer que le feu de Terre-Nègre, n'étant point visible dans l'Ouest de la pointe de la Coubre, sur la direction à suivre pour entrer dans la passe du Nord, ne pourra guider les navigateurs venant du large que lorsqu'ils auront doublé cette pointe.

Une autre observation sur laquelle on ne saurait trop insister, c'est que, malgré les facilités nouvelles que peut donner le feu de Terre-Nègre aux navigateurs pour éviter la Barre-à-l'Anglais, *ils ne devront s'engager de nuit dans l'embouchure de la Gironde qu'en cas d'absolue nécessité, attendu que les dangers y sont très-multipliés et que la brume pourra souvent empêcher d'apercevoir les feux.*

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

FEU DE PORT DE ROYAN. *Fixe.*

Sur la pointe dite du Corps-de-Garde, à l'origine de la jetée, et à 140 m. de son musoir.

Lat. 45° 37′ 8″. — Long. 3° 22′ 3″ O.

Élévation 11 m. — Portée 6 milles.

PHARE DE CORDOUAN.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute.

[⊙. 1.]

Sur le rocher de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde.

Lat. 45° 35′ 14″. — Long. 3° 30′ 39″ O.

Élévation 63 m. — Portée 24 milles.

Chaque grand éclat de ce phare est immédiatement précédé d'un éclat moins brillant. Les éclipses ne paraissent *totales*, en temps ordinaire, qu'au delà d'une distance de 8 milles.

FEU DE LA POINTE DE GRAVE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur un échafaud en charpente élevé sur le fort de Grave, à 4 ½ milles marins au S. 81° E. du phare de Cordouan.

Lat. 45° 34′ 18″. — Long. 3° 23′ 57″ O.

Élévation 12 m. — Portée 9 milles.

FEU DE PORT DE PAUILLAC. *Fixe.*

[Rive gauche de la Gironde.]

Sur l'embarcadère du port.

Lat. 45° 11′ 55″. — Long. 3° 4′ 55″ O.

Élévation 6 m. — Portée 4 milles.

FEU DE PORT DE BLAYE.

[Rive droite de la Gironde.]

Sur l'embarcadère du port.

Lat. 45° 7' 25". — Long. 3° 0' 15" O.

Élévation 5 m. — Portée 4 milles.

(*) PHARE DU BASSIN D'ARCACHON.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le cap Ferret, à 3,000 mètres au Nord de l'entrée actuelle du bassin d'Arcachon.

Lat. 44° 38′ 43″. — Long. 3° 35′ 15″ O.

Élévation 51 m. — Portée 18 milles.

Allumé depuis le 1er novembre 1840.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

PHARE DE BIARRITZ.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 1.]

Sur la pointe de Saint-Martin de Biarritz, au N. 5° 30′ O. de l'église de ce village.

Lat. 43° 29′ 38″. — Long. 3° 53′ 28″ O.

Élévation { au-dessus du sol . . . . 44m / au-dessus de la mer. 73 } Portée 20 mil.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 10 milles.

FEU DE PORT DE SOCOA. *Fixe.*

A l'entrée de la baie de Saint-Jean de Luz, côté Ouest.

Lat. 43° 23′ 44″. — Long. 4° 1′ 28″ O.

Élévation 30 m. — Portée 6 milles.

MÉDITERRANÉE [1].

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

PHARE DU CAP BÉARN.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le mont Béarn, à 800 mètres au Sud-Est de l'entrée de Port-Vendres.

Lat. 42° 30′ 45″.—Long. 0° 47′ 0″ E.

Élévation { au-dessus du sol. . . 9m / au-dessus de la mer. 220 } Portée 18 mil.

---

(1) A cette série des phares français de la Méditerranée, on peut ajouter les feux des côtes d'Algérie.

PHARE D'ORAN.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute.

Sur le fort de Mers-el-Kébir, à droite de l'entrée du port.

Lat. 35° 44′ 21″.—Long. 3° 1′ 25″ O.

Élévation 36 m.—Portée 15 milles.

Les éclipses ne paraissent *totales*, en temps ordinaire, qu'au delà d'une distance de 8 milles marins. Le petit feu fixe, que l'on aperçoit dans les intervalles des éclats de l'appareil tournant, est produit par un appareil additionnel. [⊙. 4.]

L'ancien fanal à feu fixe de Mers-el-Kébir a été remplacé par le fanal à éclipses le 1er septembre 1839.

Il est à remarquer que le nouveau feu présente exactement les mêmes apparences que celui du môle d'Alger; mais la distance qui sépare ces deux feux est trop grande pour qu'il y ait possibilité de confusion.

FEU DE PORT-VENDRES. *Fixe.*

Sur le fort du Fanal, côté droit de l'entrée du port.

Lat. 42° 31′ 25″. — Long. 0° 46′ 30″ E.

Élévation { au-dessus du sol.... 21 m / au-dessus de la mer.. 33 } Portée 6 mil.

PHARE D'ALGER.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute.

Sur la tour du môle.

Lat. 36° 47′ 20″. — Long. 0° 44′ 10″ E.

Élévation 37 m. — Portée 15 milles.

Les éclipses ne paraissent *totales*, en temps ordinaire, qu'au delà d'une distance de 8 milles marins. Le petit feu fixe, que l'on aperçoit dans les intervalles des éclats de l'appareil tournant, est produit par un appareil additionnel [⊙. 4.]

L'ancien fanal à feu fixe du môle d'Alger a été remplacé par le nouveau fanal le 18 novembre 1834.

(:) PHARE DU GOLFE DE BONE. (*En construction.*)

La tour en construction sur le cap de Garde, à l'entrée du golfe de Bône (par 36° 58′ 5″ de latitude et 5° 27′ 20″ de longitude E.) sera signalée par un *feu à éclipses semblable à ceux d'Oran et d'Alger.*

On présume que ce nouveau feu pourra être allumé vers la fin de cette année ou dans les premiers mois de 1842.

(') FEU DE PORT DE BONE. *Fixe.* [⊙. 4.]

Sur la pointe du Lion, à 1,400 mètres au N. E. du port.

Lat. 36° 54′ 30″. — Long. 5° 26′ 6″ E.

Élévation. { Au-dessus du sol............. 7m / au-dessus de la mer.......... 129 } Portée 9 milles.

Allumé depuis le 2 avril 1841.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

FEU DE PORT DE LA NOUVELLE [*Fixe* ⊙. 4.]

Sur l'extrémité de la jetée de l'Ouest, côté gauche de l'entrée du chenal.

Lat. 43° 1′ 0″. — Long. 0° 43′ 30″ E.

Élévation 10 m. — Portée 9 milles.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

FEU DE PORT D'AGDE. *Fixe.*

Sur l'extrémité de la jetée de l'Est, à droite de l'entrée du chenal.

Lat. 43° 16′ 45″. — Long. 1° 6′ 30″ E.

Élévation 9 m. — Portée 6 milles.

FEU DU FORT BRESCOU.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur le bastion Sud-Est du fort de l'îlot de Brescou, à 3 milles à l'E. S. E. de l'embouchure de l'Hérault.

Lat. 43° 15′ 30″. — Long. 1° 9′ 45″ E.

Élévation 18 m. — Portée 9 milles.

PHARE DU MONT D'AGDE.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur le Mont d'Agde, ou de *Saint-Loup,* à 5,200 mètres au N. 66° 30′ E. de l'embouchure de l'Hérault.

Lat. 43 17′ 50″. — Long. 1° 9′ 15″ E.

Élévation { au-dessus du sol... 14m / au-dessus de la mer. 126 } Portée 27 mil.

En temps ordinaire, les éclipses de ce phare ne paraissent *totales* qu'au-delà d'une distance de 10 milles.

DÉPARTEMENT DU GARD.

FEUX DU PORT DE CETTE.

Fixes.

1° PHARE DU MÔLE SAINT-LOUIS.

Sur le fort Saint-Louis, à l'extrémité du môle du même nom, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 43° 23′ 45″. — Long. 1° 22′ 0″ E.

Élévation 25 m. — Portée 10 milles.

2° DEUX FANAUX DU FORT RICHELIEU.

Installés à l'aplomb l'un de l'autre, sur l'amer voisin de ce fort, à 740 m. à l'Ouest du phare du môle Saint-Louis.

Élévation moyenne 60 m. — Portée 4 milles.

Ces deux feux se confondent en un seul au delà d'une distance de 1 mille ½. Tenus par le phare du môle Saint-Louis, ils indiquent la direction à suivre pour donner dans le milieu de la passe Nord-Est du port.

PHARE D'AIGUES-MORTES.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 3.]

Sur le môle Nord-Ouest du Grau-du-Roi, à 170 m. de son extrémité.

Lat. 43° 32′ 0″. — Long. 1° 47′ 45″. E.

Élévation 20 m. — Portée 15 milles.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

(*) PHARE DE LA CAMARGUE.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la rive gauche de l'embouchure du Vieux-Rhône, à 2 milles marins au S. E. ¼ S. de la vieille tour de Saint-Genest.

Lat. 43° 20′ 30″ — Long. 2° 20′ 30″ E. . . . . (?)

Élévation 38 m. — Portée 18 milles.

Ce phare de premier ordre remplace le *fanal provisoire,* depuis le 1er novembre 1840.

DEUX FEUX DE PORT DE BOUC. *Fixes.* [⊙. 4.]

1er Fanal, sur la tête du môle, à gauche de l'entrée du port.

Élévation 16 m. — Portée 9 milles.

2e Fanal, sur la tour du Fort, à droite de l'entrée du port.

Lat. 43° 23′ 27″. — Long. 2° 38′ 47″ E.

Élévation 30 m. — Portée 9 milles.

DEUX FEUX DE PORT DE MARSEILLE. [⊙. 4.]

1er Fanal. — *Feu fixe.*

Au pied de la tour du fort Saint-Jean, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 43° 17′ 45″.—Long. 3° 1′ 26″ E.

Élévation 9 m. — Portée 9 milles.

2ᵉ Fanal. — *Feu varié par des éclats de 3 en 3 minutes.*

Sur la pointe dite *Tête-de-More*, entre l'anse de la Réserve et celle du Pharo, à droite de l'entrée du port.

Lat. 43° 17′ 43″.—Long. 3° 1′ 15″ E.

Élévation 19 m. — Portée 9 milles.

Ces deux feux se trouvent masqués, dans la direction du Sud-Est, par la butte du Pharo.

PHARE DE PLANIER.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute [⊙. 1.]

Sur le rocher de Planier, à 8 milles au Sud-Ouest de l'entrée du port de Marseille.

Lat. 43° 11′ 57″.—Long. 2° 53′ 38″ E.

Élévation 40 m. — Portée 20 milles.

En temps ordinaire, les éclipses de ce phare ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 8 milles.

(*) FEU DE PORT DE CASSIS. *Fixe.* [⊙. 4.]

Sur le côté gauche de l'entrée du port, à 125 m. au N. 29° O. de l'extrémité du môle situé à droite de la même entrée.

Lat. 43° 12′ 30″. — Long. 3° 11′ 40″ E.

Élévation { au-dessus du sol.... 20m / au-dessus de la mer.. 28 } Portée 9 mil.

Allumé depuis le 1er novembre 1840.

DEUX FEUX DE PORT DE LA CIOTAT. *Fixes.* [⊙. 4.]

(*) 1er Fanal, sur le musoir du nouveau môle, à droite de l'entrée du port, à 110 m. au S. E. de l'ancien fanal du fort Bérouard.

Élévation 12 m. — Portée 9 milles.

Allumé depuis le 1er novembre 1841.

2e Fanal, sur le fort Bérouard côté droit de l'entrée du port.

Lat. 43° 10′ 56″. — Long. 3° 16′ 28″ E.

Élévation 25 m. — Portée 9 milles.

PHARE DE L'ILE DE PORQUEROLLES. DÉPARTEMENT DU VAR.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 1.]

Sur la pointe Sud de l'île, entre le cap d'Arme et le cap Roux.

Lat. 42° 59′ 7″. — Long. 3° 52′ 15″ E.

Élévation { au-dessus du sol.... 17m / au-dessus de la mer. 80 } Portée 20 mil.

Les *courtes éclipses* qui précèdent et suivent chaque éclat ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 10 milles.

PHARE DE L'ILE DU LEVANT, ou du TITAN.

Feu fixe. [⊙. 3.]

Sur la pointe orientale de l'île.

Lat. 43° 2′ 30″. — Long. 4° 9′ 50″ E.

Élévation { au-dessus du sol. . . . 12m / au-dessus de la mer. . 75 } Portée 15 mil.

PHARE DU CAP CAMARAT, ou CAP LARDIER.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur le cap Camarat, ou *cap Lardier.*

Lat. 43° 11′ 50″. — Long. 4° 21′ 30″ E.

Élévation { au-dessus du sol. . . 21m / au-dessus de la mer. 130 } Portée 27 mil.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 10 milles.

Il est à observer qu'à la distance de 15 à 18 milles, les apparences du feu du cap Camarat ne se distinguent de celles du feu de l'île Planier (situé par 43° 11′ 57″ de latitude, et 2° 53′ 38″ de longitude E.) qu'en ce que les éclipses du premier se succèdent de minute en minute, tandis que celles du second ne sont séparées que par des intervalles d'une demi-minute. Cette différence est assez marquée pour ne pas échapper à un observateur attentif; au surplus, les chances de méprise sont d'autant moins à craindre, que les positions géographiques des deux phares dont il s'agit diffèrent de près d'un degré et demi en longitude. Il ne pourra d'ailleurs arriver que fort rarement qu'un navigateur se trouve en vue du phare de Camarat sans avoir pris connaissance,

soit du phare à feu fixe d'Antibes, situé à moins de 30 milles marins dans le Nord-Est du cap Camarat, soit, du côté de l'Ouest, des deux phares des îles de Porquerolles et du Levant, qui ne sont respectivement éloignés du même cap que de 25 et de 13 milles marins.

Il est encore essentiel de remarquer que les noms inscrits sur diverses cartes du littoral de la Méditerranée pourraient faire confondre le cap Camarat, ou cap Lardier, avec le cap Taillat, sur lequel existait une ancienne tour désignée sous le nom de Camarat *par la carte hydrographique des côtes du département du Var, publiée en 1792. Cette tour était située à 3 milles marins au Sud 27° O. du cap Camarat.*

PHARE D'ANTIBES, ou DE LA GAROUPPE.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la presqu'île de la Garouppe, à 1 mille et demi au Sud d'Antibes, près de la chapelle de Notre-Dame de la Garde.

Lat. 43° 33′ 51″. — Long. 4° 47′ 44″ E.

Élévation	au-dessus du sol. . .	24^{m}	Portée 18 mil.
	au dessus de la mer.	103	

Les navigateurs qui portent sur Antibes en venant de la partie de l'Est, peuvent voir en même temps, lorsqu'ils approchent de Villefranche, le *feu tournant* de la tour de ce port (situé par 43° 40′ 30″ de latitude, et 4° 59′ 26″ de longitude E.), le *feu varié par des éclats* de l'entrée du port d'Antibes (situé par 43° 35′ 10″ de latitude, et 4° 47′ 31″ de longitude E.), et le *feu fixe* de la Garouppe. Mais ce dernier phare est seul aperçu des navigateurs venant de la partie du Sud et du Sud-Ouest, tant qu'ils n'ont pas doublé la presqu'île.

FEU DE PORT D'ANTIBES.

Varié par des éclats de 2 en 2 minutes. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité du môle oriental, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 43° 35′ 10″. — Long. 4° 47′ 31″ E.

Élevation 15 m. — Portée 9 milles.

CORSE.

(⁚) PHARE DU CAP CORSE, ou DE L'ILE DE GIRAGLIA.

(*En construction.*)

La tour en construction sur l'île de Giraglia (par 43° 1′ 45″ de latitude, et 7° 3′ 55″ de longitude E.), sera signalée par un feu de 1er ordre *à éclipses de demi-minute en demi-minute.*

Les travaux sont encore trop peu avancés pour que l'on puisse indiquer l'époque probable de la mise en activité de ce nouveau phare.

(⁚) PHARE DE PUNTA REVELLATA.

(*En construction.*)

La tour en construction sur l'extrémité du cap de Punta Revellata, à l'entrée du golfe de Calvi (par 42° 35′ 10″ de latitude, et 6° 23′ 10″ de longitude E.), sera signalée par un *feu fixe de 1er ordre.*

On présume que ce feu pourra être allumé avant la fin de 1842.

(⁚) PHARE DE LA GRANDE ILE SANGUINAIRE.

(*En construction.*)

La tour en construction sur la grande île Sanguinaire, à l'entrée du golfe d'Ajaccio (par 41° 52′ 50″ de latitude, et 6° 15′ 30″ de longitude E.), sera signalée par un *feu de 1er ordre varié par des éclats de 4 en 4 minutes.*

Les travaux ne sont pas encore assez avancés pour que l'on puisse indiquer approximativement l'époque de la mise en activité de ce nouveau phare.

(:) PHARE DE BONIFACIO, ou DU MONT PERTUSATO.

(*En construction.*)

La tour en construction près de Bonifacio, sur le mont Pertusato (par 41° 22′ 10″ de latitude, et 6° 51′ 0″ de longitude E.), sera signalée par un *feu de 1er ordre à éclipses de minute en minute.*

L'état des travaux ne permet d'énoncer ici aucune conjecture sur l'époque où ce nouveau phare pourra être allumé.

FEU DE PORT DE BASTIA. *Fixe.* (⊙. 4.)

Sur l'extrémité du môle, à droite de l'entrée du port.

Lat. 42° 41′ 48″. — Long. 7° 6′ 45″ E.

Élévation 16 m. — Portée 9 milles.

L'Ingénieur en chef Directeur,
Secrétaire de la commission des phares,

Signé L. Fresnel.

Vu par le Sous-Secrétaire d'État des Travaux publics,

Signé LEGRAND.

([illegible]) PHARE DE BONIFACIO, ou DU MONT PERTUSATO.

[illegible]

Ce feu en construction près de Bonifacio, sur le mont Pertusato (par 41° 22' 10" de latitude, et 6° 50' 9" de longitude E.), sera signalé par un feu de 1er ordre à éclipses de minute en minute.

L'état des travaux ne permet [illegible] que ce [illegible] puisse [illegible] allumé.

FEU DE PORT DE BASTIA. Fixe. (O. A.)

Sur l'extrémité du môle, à droite de l'entrée du port.

Lat. 42° 41' 45". — Long. 7° 6' 45" E.

Élévation 15 m. — Portée 9 milles.

L'Ingénieur en chef Directeur,

Secrétaire de la commission des phares,

Signé L. Fresnel.

[illegible] par le Sous-Secrétaire d'État des

Travaux publics,

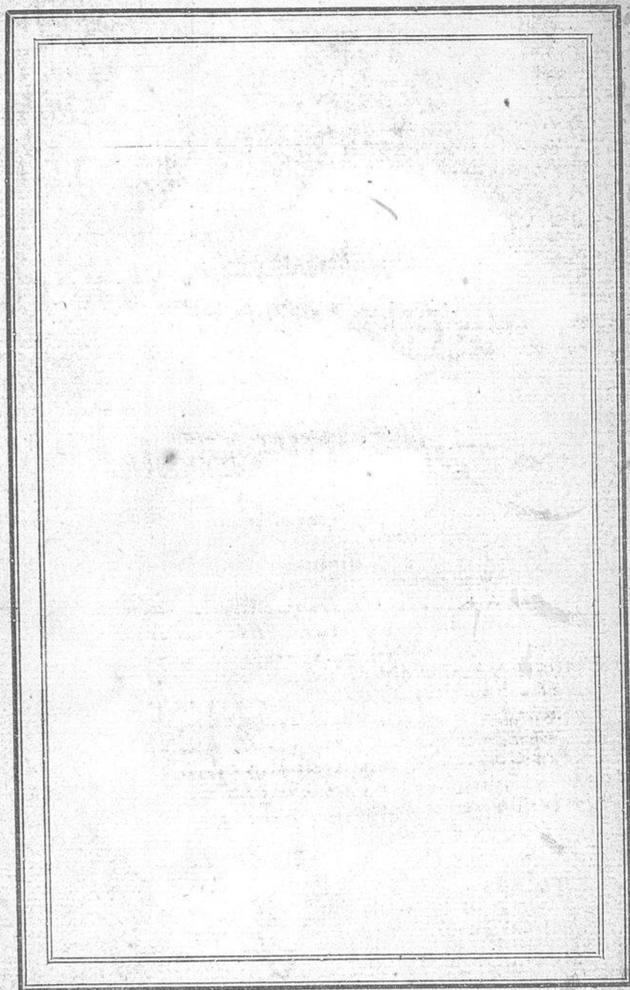
Signé LEGRAND.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PHARES ET FANAUX.

N. B. On a distingué par des caractères italiques les noms des phares des trois premiers ordres. — Quelques phares et fanaux figurent dans cette table sous plusieurs noms.



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

PHARES ET FANAUX.

TABLEAU DESCRIPTIF

DES PHARES ET FANAUX ALLUMÉS SUR LES CÔTES DE FRANCE, AU 1er JUILLET 1841.

Les positions géographiques des phares et fanaux sont indiquées, pour la plupart, d'après le tableau annexé à la *Connaissance des temps.*

Les *airs de vent* sont rapportés au méridien vrai de chaque lieu.

Les *portées* sont comptées en milles marins de 60 au degré. Elles ont été déterminées approximativement, d'après l'élévation des feux, et en supposant l'observateur placé à 3 mètres, 5 mètres, 10 mètres ou 15 mètres au-dessus de la surface de la mer, selon qu'il s'agissait d'un feu de quatrième, de troisième, de deuxième ou de premier ordre. Il faut excepter toutefois les phares d'un éclat trop faible pour être aperçus jusqu'à l'horizon correspondant à leur hauteur, et dont la limite de visibilité en temps ordinaire a été évaluée d'après divers résultats d'observations.

Les phares éclairés par des appareils lenticulaires de premier, de second, de troisième ou de quatrième ordre, sont respectivement désignés par les signes [⊙ 1], [⊙ 2], [⊙ 3] et [⊙ 4]. Ces indications ont pour objet de mettre les navigateurs à même de comparer l'ancien et le nouveau système d'éclairage.

On a distingué par un astérisque (*) les établissements créés ou renouvelés depuis le 1er juillet 1840.

Quelques fanaux secondaires, et notamment les petits feux de la basse Seine, ne figurent pas sur ce tableau.

Cette même description sommaire a été publiée sous forme de livret, pour être distribuée par les autorités maritimes aux navigateurs français et étrangers.

Désignation des phares et fanaux.	Numéros d'ordre.	Espèce et nombre des feux.		Positions géographiques. Latitudes.	Positions géographiques. Longitudes.	Numéros d'ordre.	Caractères des feux.	Intervalles de temps entre les retours des éclats des feux changeants.	Élévations des feux au-dessus des plus hautes mers.	Portées.
			MANCHE.						mètres.	milles.
Dunkerque — Tour de l'Heuguenar	1	Phare [⊙ 3 p.]	A 2000 mètres de la tête des jetées, et dans leur alignement	51° 2' 28"	0° 2' 31" E.	1	Fixe		26^{m}	12.
Dunkerque — Jetée de l'Ouest	2	Feu de port	Sur la tête de la jetée de l'Ouest			2	Fixe		7.	6.
Calais — Tour centrale	3	Phare	A 1400^{m} de distance de la tête des jetées et à 400^{m} de leur alignement, côté O.	50. 57. 36.	0. 29. 14. O.	3	*Tournant*	1^{min} 1/2	38.	18.
Calais — Fort-Rouge	4	*Feu de marée*	A l'O. de l'entrée du port			4	Fixe		10.	6.
Cap Grinez — Grand phare	5	Phare [⊙ 1.]	Sur le cap Grinez, à l'extrémité S. O. du Pas-de-Calais	50. 52. 10.	0. 45. 13.	5	Fixe		59.	18.
Cap Grinez — Petit feu additionnel	6	Fanal [⊙ 4. g.]	Sur le cap Grinez, à 50^{m} à l'O. N. O. du grand phare à feu fixe			6	*Varié par des éclats*	2^{min}	51.	12.
Boulogne — Estacade du N. E.	7	*Feu de marée*	Sur l'extrémité de l'estacade du N. E.			7	Fixe. *Feu rouge*		5.	1.
Boulogne — Jetée du S. O.	8	*2 feux de marée* [⊙ 4.]	Installés à l'aplomb l'un de l'autre, à l'extremité de la nouvelle jetée du S. O.	50. 43. 56.	0. 45. 4.	8	Fixes		11.	9.
Pointe d'Alpreck	9	Fanal [⊙ 4.]	Sur la tour de l'ancien Sémaphore, à 3 milles au S. S. O. de l'entrée du port de Boulogne	50. 41. 57.	0. 46. 28.	9	Fixe		47.	9.
Baie d'Étaples — Lornel	10	Feu de port	Côté N. de l'embouchure de la Canche	50. 32. 30.	0. 45. 0.	10	Fixe		16.	6.
Baie d'Étaples — Le Touquet	11	2 feux de port	Côté S. de l'embouchure de la Canche, à 16^{m} de distance l'un de l'autre	50. 31. 43.	0. 44. 38.	11	Fixes		16.	6.
Pointe de Berck	12	Fanal [⊙ 4.]	Sur la pointe du haut-banc de Berck	50. 23. 55.	0. 46. 43.	12	Fixe		20.	9.
Cayeux	13	Phare [⊙ 3.]	Entrée de la baie de la Somme, côté S.	50. 11. 42.	0. 49. 28.	13	*Varié par des éclats*	4^{min}	28.	15.
Le Tréport	14	*Feu de marée* [⊙ 4.]	Sur la jetée de l'Ouest, à 23^{m} de son extrémité	50. 3. 53.	0. 58. 1.	14	Fixe		11.	9.
Dieppe — Jetée de l'Est	15	1 feu permanent. 2 *de marée.*	Installés sur un mât de signaux			15	*Système mobile*		7.	4.
Dieppe — Jetée de l'Ouest	16	*Feu de marée* [⊙ 4.]	Sur la jetée de l'Ouest, à 35^{m} de son extrémité	49. 55. 40.	1. 15. 10.	16	Fixe		12.	9.
L'Ailly	17	Phare	Sur le cap de l'Ailly	49. 55. 7.	1. 22. 40.	17	*Tournant*	1^{min} 1/3	93.	18.
Saint-Valery-en-Caux	18	*Feu de marée*	Sur la jetée de l'Ouest, à 35^{m} de son extrémité	49. 52. 25.	1. 37. 39.	18	Fixe		9.	6.
Fécamp — Mont de la Vierge	19	Phare [⊙ 1.]	Sur le mont de la Vierge, à gauche de l'entrée du port	49. 46. 5.	1. 58. 3.	19	Fixe		130.	18.
Fécamp — Jetée du Nord	20	*Feu de marée* [⊙ 4.]	Au pied du mont de la Vierge, sur la jetée du Nord, à 53^{m} de son extrémité			20	*Varié par des éclats*	3^{min}	12.	9.
La Hève	21	2 phares	Sur le cap de la Hève, à 63^{m} de distance l'un de l'autre. — Direction N. N. E. 2° 30' N. et S. S. O. 2° 30' S.	49. 30. 43.	2. 16. 7.	21	Fixes		136.	18.
Le Havre	22	Feu de port	Sur la jetée du Nord, à 25^{m} de son extrémité	49. 29. 0.	2. 14. 5.	22	Fixe		7.	6.
Pointe du Hoc	23	Feu de port	Sur la pointe du Hoc, à 3 milles 1/4 en amont de l'entrée du port du Havre, côté N. de l'embouchure de la Seine			23	Fixe		8.	4.
Honfleur — Fanal d'aval	24	Feu de port	Sur la jetée de l'Hôpital, à l'extrémité N. O. de la ville	49. 25. 32.	2. 6. 32.	24	Fixe		10.	8.
Honfleur — Fanal d'amont	25	Feu de port	Sur le quai Nord du nouveau bassin			25	Fixe		9.	8.
Quillebœuf	26	Feu de port	A l'extrémité N. de la pointe de Quillebœuf, sur le quai (rive gauche de la Seine)	49. 28. 26.	1. 48. 44.	26	Fixe		8.	9.
Embouchure de la Touques — Fanal d'aval	27	*Feu de marée*	Côté O. de l'embouchure. — Les deux feux, vus l'un par l'autre, indiquent l'entrée du chenal			27	Fixe		6.	6.
Embouchure de la Touques — Fanal d'amont	28	Feu de port		49. 21. 42.	2. 15. 25.	28	Fixe		10.	9.
Embouchure de l'Orne — Fanal d'aval	29	Feu de port	Sur les dunes près de la redoute d'Oyestreham. — Côté O. de l'embouchure. Ces deux feux, vus l'un par l'autre, indiquent l'entrée du chenal			29	Fixe		12.	4.
Embouchure de l'Orne — Fanal d'amont	30	Feu de port	Sur l'église d'Oyestreham	49. 16. 37.	2. 35. 43.	30	Fixe		28.	6.
Courseules	31	Feu de port	Sur l'extrémité de la jetée de l'Ouest	49. 20. 22.	2. 47. 41.	31	Fixe		9.	4.
Pointe de Ver	32	Phare [⊙ 3.]	Sur la pointe de Ver, à 4 l. au N. 72° O. de l'embouchure de l'Orne	49. 20. 28.	2. 51. 24.	32	*Varié par des éclats*	4^{min}	42.	15.
Saint-Marcouf (*)	33	Fanal [⊙ 4.]	Sur le fort de l'Ile	49. 29. 55.	3. 29. 0.	33	Fixe		17.	9.
Rade de la Hougue — Fort de la Hougue	34		Sur l'extrémité méridionale du fort de la Hougue	49. 34. 19.	3. 36. 36.	34			11.	9.
Rade de la Hougue — Butte de Morsaline	35	Feux de port [⊙ 4.]	Sur la butte de Morsaline	49. 34. 13.	3. 39. 38.	35	Fixes		86.	9.
Rade de la Hougue — Redoute de Réville	36		Sur la redoute de Réville (pointe de Saire)	49. 36. 26.	3. 34. 1.	36			11.	9.
Port de Barfleur	37	2 feux de port	Côté gauche de l'entrée du port de Barfleur… Ces deux feux, vus l'un par l'autre, indiquent la direction de la passe	49. 40. 7.	3. 35. 58.	37	Fixes		10.	6.
Pointe de Barfleur	38	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe de Barfleur (ou de Gatteville)	49. 41. 52.	3. 36. 10.	38	*Tournant*	$1/2^{min}$	72.	22.
Rade de Cherbourg — Ile Pelée	39	2 feux de port	Sur le Fort-Royal, entrée E. de la rade, à 14^{m} de distance l'un de l'autre	49. 40. 16.	3. 55. 15.	39	Fixes		26.	6.
Rade de Cherbourg — Digue	40	Fanal [⊙ 4.]	Sur le fort central de la digue	49. 40. 28.	3. 57. 23.	40	*Varié par des éclats*	3^{min}	20.	9.
Rade de Cherbourg — Querqueville	41	Feu de port [⊙ 4.]	Sur le fort de Querqueville, entrée O. de la rade	49. 40. 21.	4. 1. 18.	41	Fixe		18	9.
Rade de Cherbourg — Port de commerce	42	Feu de port [⊙ 4.]	Sur l'extrémité de la jetée E. du port de commerce			42	Fixe. *Feu rouge*		10.	3.
Cap de la Hague	43	Phare [⊙ 1.]	Sur le rocher dit *le Gros-du-Raz*, près du cap de la Hague	49. 43. 22.	4. 17. 30.	43	Fixe		48.	18.
Cap Carteret	44	Phare [⊙ 2.]	Sur le cap Carteret	49. 22. 27.	4. 8. 40.	44	*Tournant*	$1/2^{min}$	80.	18.
Granville — Cap Lihou	45	Phare [⊙ 3.]	Sur le roc de Granville, à 460^{m} dans l'O. N. O. des jetées du port	48. 50. 7.	3. 57. 1.	45	Fixe		47.	15.
Granville — Môle neuf	46	Feu de port [⊙ 4.]	Sur l'extrémité S. E. du môle neuf, à gauche de l'entrée du port	48. 49. 54.	3. 56. 32.	46	Fixe		8.	9.
Cap Fréhel	47	Phare	Sur le cap Fréhel, département des Côtes-du-Nord	48. 41. 5.	4. 39. 24.	47	*Tournant*	2^{min} 3/4	75.	18.
Héaux de Bréhat	48	Phare [⊙ 1.]	Sur le plateau des Héaux de Bréhat	48. 54. 33.	5. 25. 26.	48	Fixe		45.	18.
Sept-Iles	49	Fanal [⊙ 4.]	Sur l'extrémité E. de l'île aux Moines	48. 52. 46.	5. 49. 42.	49	*Varié par des éclats*	3^{min}	51.	9.
Ile de Bas	50	Phare [⊙ 1.]	Sur un monticule de la partie O. de l'île de Bas	48. 44. 45.	6. 21. 51.	50	*Tournant*	1^{min}	68.	24.
			OCÉAN.							
Ile d'Ouessant	51	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe N. E de l'île	48. 28. 31.	7. 23. 41.	51	Fixe		83.	18.
Saint-Mathieu	52	Phare [⊙ 2.]	Sur la pointe de Saint-Mathieu, à 7 milles à l'O. de l'entrée du Goulet de Brest	48. 19. 50.	7. 6. 32.	52	*Tournant*	$1/2^{min}$	54.	18.
Raz-de-Sein — Ile de Sein	53	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe N. de l'île de Sein	48. 2. 40.	7. 12. 18.	53	*Varié par des éclats*	4^{min}	45.	20.
Raz-de-Sein — Bec-du-Raz	54	Phare [⊙ 1.]	Sur la partie la plus élevée du Bec-du-Raz	48. 2. 22.	7. 4. 12.	54	Fixe		79.	18.
Pointe de Penmarc'h	55	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe de Penmarc'h, près de l'église de Saint-Pierre	47. 47. 53.	6. 42. 44.	55	*Tournant*	$1/2^{min}$	41.	22.
Ile de Penfret	56	Phare [⊙ 3.]	Sur la pointe N. de l'île de Penfret, l'une des îles de Glenan	47. 43. 17.	6. 17. 30.	56	*Varié par des éclats*	4^{min}	36.	15.
Ile de Groix — Partie N. O.	57	Phare [⊙ 1.]	Dans la partie N. O. de l'île, à 500^{m} au S. E. 1/4 S. de la pointe de Pen-Men	47. 38. 55.	5. 50. 50.	57	Fixe		59.	18.
Ile de Groix — Pointe E.	58	Fanal [⊙ 4.]	Sur le fort de la Croix, à la pointe E. de l'île	47. 38. 5.	5. 45. 22.	58	Fixe		47.	9.
Belle-Ile — Port de Palais	59	Feu de port [⊙ 4.]	Sur le musoir du grand môle, à gauche de l'entrée du port	47. 20. 53.	5. 29. 28.	59	Fixe		9.	9.
Belle-Ile — Plateau S. O. de l'île	60	Phare [⊙ 1.]	Sur le plateau voisin de l'anse de Goulfar, partie S. O. de l'île	47. 18. 43.	5. 33. 52.	60	*Tournant*	1^{min}	84.	26.
Ile d'Hœdic	61	Fanal [⊙ 4.]	Sur un monticule situé à 550^{m} à l'O. de la pointe orientale de l'île	47 20. 32.	5. 12. 20.	61	Fixe		26.	9.
Port-Navalo (*)	62	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la pointe de Port-Navalo, côté droit de l'entrée du Morbihan			62	Fixe		22.	9.
Pointe de Penlan	63	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la pointe de Penlan, rive N. de l'embouchure de la Vilaine	47. 31. 0.	4. 50. 20.	63	Fixe		16.	9.
Le Four	64	Phare	Sur le rocher du Four, à 3 milles marins et 1/2 à l'O. de la pointe du Croisic	47. 17. 53.	4. 58. 18.	64	*Tournant*	1^{min}	17.	15.
Le Croisic	65	2 feux de port	Le 1er à 450^{m} au N. 26° O. de l'église. Le 2e à 46^{m} au S. S. E. du 1er. — Leur alignement donne la direction de la passe			65	Fixes		3. 9.	2. 2.
Tour d'Aiguillon	66	Phare [⊙ 3 p.]	Côté N. de l'embouchure. — Les deux tours sont à 1950^{m} l'une de l'autre. — Direction S. 31° O. et N. 31° E.	47. 14. 33.	4. 36. 1.	66	Fixe		34.	12.
Tour du Commerce	67	Phare [⊙ 3 p.]		47. 15. 27.	4. 35. 12.	67	*Varié par des éclats*	3^{min}	39.	14.
Saint-Nazaire	68	Feu de port [⊙ 4.]	Sur le musoir du nouveau môle	47. 16. 17.	4. 32. 3.	68	Fixe		8.	8.
Le Pilier	69	Phare [⊙ 2.]	Sur la pointe N. O. de l'île du Pilier, à 2 milles et demi de la pointe N. O. de l'île de Noirmoutier	47. 2. 36.	4 41. 54.	69	*Varié par des éclats*	4^{min}	32.	18.
Ile d'Yeu — Pointe N. O. de l'île	70	Phare [⊙ 1.]	Sur la butte de Petite-Foule, à 1700^{m} de la pointe N. O. de l'île	46. 43. 5.	4. 43. 9.	70	Fixe		54.	18.
Ile d'Yeu — Port Breton — Fanal extérieur	71	Feu de port [⊙ 4.]	Sur l'extrémité de la jetée, à droite de l'entrée du port… — Ces deux feux, vus l'un par l'autre, indiquent la direction de la passe	46. 43. 37.	4. 41. 8.	71	Fixe		7.	9.
Ile d'Yeu — Port Breton — Fanal intérieur	72	Feu de port	Au fond du port, à 260^{m} du premier feu			72	Fixe		15.	9.
Port des Sables d'Olonne — La Chaume	73	Phare	Sur le quai de la Chaume, côté O. de l'entrée du port… — Le feu de la jetée, vu par le feu de la Chaume, donne la direction du grand chenal	46. 29. 42.	4. 7. 59.	73	Fixe		36.	10.
Port des Sables d'Olonne — Jetée du port	74	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la tête de la grande jetée, côté E. de l'entrée du port	46. 29. 28.	4. 7. 44.	74	Fixe		7.	9.
Pertuis-Breton — Grouin du Cou	75	Fanal [⊙ 4.]	Sur le Grouin du Cou, à 7 milles au N. 32° E. du phare des Baleines	46. 20. 48.	3. 48. 28.	75	Fixe		18.	9.
Pertuis-Breton — Pointe de l'Aiguillon	76	Fanal [⊙ 4.]	Sur la pointe de l'Aiguillon, à 7 milles au N. 59° E. du port de Saint-Martin	46. 16. 15.	3. 32. 58.	76	Fixe		10.	9.
Les Baleines	77	Phare	Sur la pointe N. O. de l'île de Ré	46. 14. 44.	3. 53. 57.	77	*Tournant*	1^{min} 3/4	26.	18.
Saint-Martin	78	Feu de port	Ile de Ré. — Sur l'angle saillant du demi-bastion, à 100^{m} à l'E. de l'entrée du port	46. 12. 26.	3. 42. 6.	78	Fixe		12.	6.
La Rochelle	79	Feu de port	A 14^{m} à l'E. de la tour de la Lanterne, côté gauche de l'entrée du port			79	Fixe		14.	12.
Chassiron	80	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe N. O. de l'île d'Oléron	46. 2. 51.	3. 44. 51.	80	Fixe		50.	18.
Ile d'Aix	81	Feu de port	Sur le Fort, à la pointe S. de l'île	46. 0. 36.	3. 30. 55.	81	Fixe		17.	6.
Embouchure de la Gironde — Pointe de la Coubre	82	Fanal [⊙ 4.]	Sur la pointe de la Coubre, côté N. de l'embouchure de la Gironde	45. 41. 30.	3. 35. 34.	82	Fixe		11.	9.
Embouchure de la Gironde — Tour de Terre-Nègre	83	Fanal [⊙ 4.]	Sur la tour de Terre-Nègre, rive N. de l'embouchure de la Gironde	45. 38. 47.	3. 26. 38.	83	Fixe		36.	9.
Embouchure de la Gironde — Royan	84	Feu de port	Sur la pointe dite *du Corps de Garde*, à 140^{m} de la tête de la jetée	45. 37. 8.	3. 22. 3.	84	Fixe		11.	6.
Embouchure de la Gironde — Cordouan	85	Phare [⊙ 1.]	Sur le rocher de Cordouan	45. 35. 14.	3. 30. 39.	85	*Tournant*	1^{min}	63.	24.
Embouchure de la Gironde — Pointe de Grave	86	Phare provisoire [⊙ 4.]	Sur un échafaud en charpente élevé sur le fort de Grave, côté S. de l'embouchure de la Gironde	45. 34. 18.	3. 23. 57.	86	Fixe		12.	9.
Pauillac	87	Feu de port	Sur l'embarcadère du port, rive gauche de la Gironde	45. 11. 55.	3. 4. 55.	87	Fixe		6.	4.
Arcachon (*)	88	Phare [⊙ 1.]	Sur le cap Ferret, à 3,000 mètres au N. de l'entrée actuelle du Bassin d'Arcachon	44. 38. 43.	3. 35. 15.	88	Fixe		51.	18.
Biarritz	89	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe de Saint-Martin-de-Biarritz, au N. 5° 30' O. de l'église de ce village	43. 29. 38.	3. 53. 28.	89	*Tournant*	$1/2^{min}$	73.	20.
Socoa	90	Feu de port	A l'entrée de la baie de Saint-Jean-de-Luz, côté O.	43. 23. 44.	4. 1. 28.	90	Fixe		30.	6.
			MÉDITERRANÉE.							
Cap Béarn	91	Phare [⊙ 1.]	Sur le mont Béarn, à 800^{m} au S. E. de l'entrée de Port-Vendres	42. 30. 45.	0. 47. 0. E.	91	Fixe		220.	18.
Port-Vendres	92	Feu de port	Sur le Fort du Fanal, côté droit de l'entrée du port	42. 31. 25.	0. 46. 30.	92	Fixe		33.	6.
La Nouvelle	93	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la tête de la jetée de l'O., côté gauche de l'entrée du chenal	43. 1. 0.	0. 43. 30.	93	Fixe		10.	9.
Agde	94	Feu de port	Sur la tête de la jetée de l'E., côté droit de l'entrée du chenal	43. 16. 45.	1. 6. 30.	94	Fixe		9.	6.
Fort Brescou	95	Fanal [⊙ 4.]	Sur le bastion S. E. du fort Brescou	43. 15. 30.	1. 9. 45.	95	Fixe		18.	9.
Mont-d'Agde	96	Phare [⊙ 1.]	Sur le mont d'Agde, ou de Saint-Loup, à 5200^{m} au N. 66° 30' E. de l'embouchure de l'Hérault	43. 17. 50.	1. 9. 15.	96	*Tournant*	1^{min}	126.	27.
Cette — Fort Saint-Louis	97	Phare	Sur le Fort-Saint-Louis, côté gauche de l'entrée du port	43. 23. 45.	1. 22. 0.	97	Fixe		25.	10.
Cette — Amer, près le fort Richelieu	98	2 feux de port	Sur l'amer voisin du fort Richelieu, à l'aplomb l'un de l'autre… — Vus par le phare du fort Saint-Louis, ils indiquent la direction de la passe N. E.			98	Fixes		60.	4.
Aiguesmortes	99	Phare [⊙ 3.]	Sur le môle N. O. du Grau-du-Roi, à 170^{m} de son extrémité	43. 32. 0.	1. 47. 45.	99	*Varié par des éclats*	4^{min}	20.	15.
Camargue (*)	100	Phare [⊙ 1.]	Sur la rive gauche de l'embouchure du Vieux-Rhône, à 2 milles marins au S. E. 1/4 S. de la vieille tour de Saint-Genest	43. 20. 30.	2. 20. 30.…?	100	Fixe		38.	18.
Bouc — Môle	101	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la tête du môle, à gauche de l'entrée du port			101	Fixe		16.	9.
Bouc — Fort	102	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la tour du fort, à droite de l'entrée du port	43. 23. 27.	2. 38. 47.	102	Fixe		30.	9.
Marseille — Fort Saint-Jean	103	Feu de port [⊙ 4.]	Au pied de la tour du fort Saint-Jean, à gauche de l'entrée du port	43. 17. 45.	3. 1. 26.	103	Fixe		9.	9.
Marseille — Pointe-de-More	104	Feu de port [⊙ 4.]	Sur la pointe dite *Tête-de-More*, à droite de l'entrée du port	43. 17. 43.	3. 1. 15.	104	*Varié par des éclats*	3^{min}	19.	9.
Planier	105	Phare [⊙ 1.]	Sur le rocher de Planier, à 8 milles au S. O. de l'entrée du port de Marseille	43. 11. 57.	2. 53. 38.	105	*Tournant*	$1/2^{min}$	40.	20.
Cassis (*)	106	Feu de port [⊙ 4.]	Sur le côté gauche de l'entrée du port	43. 12. 30.	3. 11. 40.	106	Fixe		28.	9.
La Ciotat — Nouveau môle (*)	107	Feu de port [⊙ 4.]	Sur le musoir du nouveau môle, à l'entrée du port			107	Fixe		12.	9.
La Ciotat — Fort Bérouard	108	Feu de port [⊙ 4.]	Sur le fort Bérouard, côté droit de l'entrée du port, à 110 mètres au N. O. du nouveau fanal	43. 10. 56.	3. 16. 28.	108	Fixe		25.	9.
Ile de Porquerolles	109	Phare [⊙ 1.]	Sur la pointe S. de l'île, entre le cap d'Arme et le cap Roux	42. 59. 7.	3. 52. 15.	109	*Varié par des éclats*	4^{min}	80.	20.
Ile du Levant ou du Titan	110	Phare [⊙ 3.]	Sur la pointe orientale de l'île	43. 2. 30.	4. 9. 50.	110	Fixe		75.	15.
Cap Camarat ou Cap Lardier	111	Phare [⊙ 1.]	Sur le cap Camarat ou cap Lardier	43. 11. 50.	4. 21. 30.	111	*Tournant*	1^{min}	130.	27.
Presqu'île de la Garouppe	112	Phare [⊙ 1.]	Près de la chapelle Notre-Dame-de-la-Garde, à 1 mille 1/2 au S. d'Antibes	43. 33. 51.	4. 47. 44.	112	Fixe		103.	18.
Antibes	113	Feu de port [⊙ 4.]	Sur l'extrémité du môle oriental, à gauche de l'entrée du port	43. 35. 10.	4. 47. 31.	113	*Varié par des éclats*	2^{min}	15.	9.
Bastia (Corse)	114	Feu de port [⊙ 4.]	Sur l'extrémité du môle, à droite de l'entrée du port	42. 41. 48.	7. 6. 45.	114	Fixe		16.	9.

Le présent Tableau dressé par l'Ingénieur en chef Directeur, Secrétaire de la Commission des Phares.

Signé L. FRESNEL.

Vu par le Sous-Secrétaire d'État des Travaux publics,
Signé LEGRAND.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE — Juin 1841.